RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 01556
Numéro SIREN : 391 027 620
Nom ou dénomination : ABMI GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 12/03/2019 sous le numéro de dépôt 7230

"ABMI GROUPE"
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 532 862,12 €
Siège Social : Immeuble Espace vauban – 33-37, Boulevard Vauban
78280 GUYANCOURT
R.C.S. VERSAILLES B 391 027 620

PROCES VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES

DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 1ER. FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le premier février,

A onze heures,

La société « Financière ABMI» (ex Financière VAUBAN), SAS au capital de 12 180 002 €, dont le siège social est sis 33/37, Bd. Vauban – 78280 GUYANCOURT, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 844 464 388,

Associée unique de la société "ABMI GROUPE",

Représentée par son Président, Monsieur Vincent COENT ès-qualités,

A pris les décisions suivantes relatives à :

ORDRE DU JOUR

- **Constatation de la démission de Monsieur Gilles LANGE, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, en date du 19 décembre 2018 et ratification de son remplacement automatique par la Société AGIF AUDIT & CONSEIL, actuel Co-Commissaire aux Comptes suppléant,**

- **Décision à prendre relativement à la nomination d'un nouveau Co-Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de la Société AGIF AUDIT & CONSEIL, devenue titulaire,**

- **Questions diverses,**

- **Pouvoirs.**

Monsieur Jacques DAVID, Co-Commissaires aux Comptes titulaires, a été régulièrement informé de la prise des présentes décision par courrier en date du 24 janvier 2019.

2

Greffe du tribunal de commerce de Versailles : dépôt N°7230 en date du 12/03/2019

Après avoir pris connaissance :

• du rapport du Président,

• du texte du projet des décisions,

L'associée unique a pris successivement les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique, connaissance prise du Rapport du Président, prend acte de la démission pour raisons de santé de Monsieur Gilles LANGE, Commissaire aux Comptes titulaire, en date du 19 décembre 2018, et ratifie la nomination automatique en son remplacement de **la Société AGIF AUDIT & CONSEIL**, sas au capital de 30 000 €, ayant son siège social 7 rue Meyerbeer – 75009 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 529 545 485, actuel Co-Commissaire aux Comptes suppléant et ce, jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, représentée constate que, conformément aux dispositions du nouvel article L.823-1, I-al.2 du Code de Commerce, le Commissaire aux comptes titulaire nommé par la décision qui précède étant une personne morale pluripersonnelle, il n'est plus obligatoire de nommer un Commissaire aux Comptes suppléant et décide en conséquence de ne pas pourvoir au remplacement de la Société AGIF AUDIT & CONSEIL.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte sous seing privé aux fins d'accomplir toutes formalités, notamment en matière de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

L'ordre du jour étant épuisé, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associée unique.

Fait à GUYANCOURT
Le 1er. février 2019
En quatre (4) exemplaires

FINANCIERE ABMI
Associée Unique
Représentée par
Monsieur Vincent COENT

